



FONDATION ÉCOLE UNIVERSELLE

Rue de Vevey, 219 – 1630 Bulle

☎ 078.704.08.12

✉ contact@ecoleuniverselle.ch

www.ecoleuniverselle.ch

- FRAIS D'ÉCOLAGE - Année scolaire 2023-2024

Mise à jour le 24 Février 2023

Notre fondation n'a pas de but lucratif et toutes les ressources financières de l'école sont engagées dans l'achat du matériel, le versement des salaires ou les sorties scolaires. Elles dépendent entièrement des frais d'écolage car nous ne bénéficions d'aucune subvention.

Frais annexes : Les frais d'inscription s'élèvent à 100 CHF.

Les frais d'écolage sont facturés sur 10 mois de septembre à juin.

Nous mettons tout en œuvre pour que le coût de la scolarité ne soit pas un frein à l'inscription. Si malgré l'échelle tarifaire que nous proposons vous ne disposez pas des ressources financières suffisantes pour inscrire votre enfant, nous vous proposons de nous contacter afin d'évaluer ensemble les possibilités pour y remédier.

ÉCOLE ENFANTINE	1H – périodes obligatoires / 4 demi-journées	720.- /mois
	2H – périodes obligatoires / 6 demi-journées	1050.- /mois

		Fréquence par semaine	
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	08h-08h20	1	10.-/mois
		2	20.-/mois
		3	30.-/mois
		4	40.-/mois
	12h-13h50 <i>Prix du repas inclus</i>	1	40.-/mois
		2	80.-/mois
		3	120.-/mois
		4	160.-/mois
	Demi-journée	1	75.-/mois
		2	150.-/mois
		3	225.-/mois
		4	300.-/mois

		Fréquence à la garderie par semaine		
CLASSE MATERNELLE	08h-08h20	1	10.-/mois	
		2	20.-/mois	
		3	30.-/mois	
		Nombre de matinées par semaine		
	08h20-12h	1	180.-/mois	
		2	360.-/mois	
		3	540.-/mois	
		Nombre d'après-midi par semaine		
	13h50- 17h00	1	155.-/mois	
		2	310.-/mois	
		3	465.-/mois	

D'après la réglementation en vigueur pour les élèves en âge préscolaire (section maternelle), le repas et la sieste doivent s'effectuer à la maison ou chez une maman de jour.
De plus, la fréquentation de l'école est limitée à 5 demi-journées (au choix) par semaine.
Pour assurer une cohérence pédagogique, les inscriptions se font pour 2 demi-journées minimum.